DLP 10-2-77378478

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique nº 84 (2ème envoi de 1977) - 3 Février 1977

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Cloque du pêcher :

Un net mouvement de sève est amorcé chez le pêcher et l'on remarque un léger gonflement des bourgeons des variétés à débourrement précoce. Pour ces dernières, le stade de sensibilité aux premières attaques de la cloque (bourgeons à bois éclatés) est atteint dans certaines situations. Il y a donc lieu de surveiller attentivement les arbres afin de traiter, dès à présent, les variétés parvenues au stade sensible. Lorsqu'un traitement cuprique a été appliqué à la suite de l'envoi du bulletin technique du 21 janvier, c'est-à-dire au cours de la dernière semaine du mois, attendre pour appliquer un traitement spécifique à la fin de la seconde semaine de février.

On pourra employer l'un des produits suivants, homologués contre la cloque du pêcher (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre) : thirame (175 g), zirame (175 g), captafol (120 g), captane (250 g), ferbame (175 g), produits cupriques (500 g de cuivre métal).

Veiller à ce que le produit atteigne bien l'ensemble des arbres, extrémités comprises.

- Puceron vert du pêcher (Myzus persicae) :

Le climat de la dernière quinzaine de janvier a été favorable à l'apparition des fondatrices de ce puceron. Dans les vergers où ce ravageur a posé des problèmes l'an dernier, on pourrait ajouter à la bouillie anti-cloque, un insecticide à base de lindane (à 30 g de m.a./hl).

V I G N E

- Les traitements d'hiver et de prédébourrement :

En 1976, on a assisté à une certaine régression de l'acariose tandis que l'excoriose se maintenait et que l'esca demeurait un problème permanent pour les vignes âgées de plus d'une dizaine d'années. Il y a donc lieu de tenir compte de ces considérations pour la conduite à tenir à présent.

- L'esca ou apoplexie :

Cette maladie s'est encore manifestée, principalement par sa forme lente : nécroses entre les nervures principales des feuilles et surtout, départs laborieux de la végétation, souvent confondus avec d'autres causes donnant les mêmes résultats (acariose , réserves mal constituées par exemple).

Traiter les parcelles de vigne où l'on a observé des symptômes, avec un produit à base d'arsenite de soude à raison de 1.250 g d'arsenic par hectolitre d'eau, soit :
- 5 litres d'un produit titrant 250 g/l (Pyralesca) ;
- 2,5 litres d'un produit titrant 500 g/l (Pyralion double, Pyralesca double, Pyrarsène concentré, Pyralumnol double, Prodalumnol double).

Effectuer l'application en plein hiver après la taille et avant le début du gonflement des bourgeons, en mouillant soigneusement toutes les parties de la souche, en évitant les projections sur la végétation adventice. Avec un appareil à dos muni d'un jet à cône étroit, il faut 3 à 4 hl pour traiter un hectare. Arracher et brûler les souches mortes. Traiter par temps sec, sans gel, ni vent.

L'arsenite de soude étant un produit très toxique, prendre toutes précautions d'usage : ne pas fumer, porter des gants de caoutchouc si l'on a des gerçures ou des écorchures aux mains.

P108

.../...

- L'excoriose :

Cette maladie "à foyer" est difficile à faire disparaître des vignes contaminées. Juste avant le débourrement (quand les cépages à débourrement le plus précoce donnent des signes d'entrée en végétation), effectuer un traitement à l'arsénite de soude à la dose de 625 g d'arsenic par hectolitre d'eau (soit la demi-dose esca). On peut employer un colorant nitré à 600 g de m.a./hl ou une huile jaune à raison de 2 ou 3 litres par hectolitre d'eau. Ce traitement devra être complété, dans les vignes très atteintes, par une ou plusieurs applications au printemps, si le temps est favorable au champignon.

Lorsqu'on plante une jeune vigne ou bien si l'on procède à des remplacements dans une vigne en place, examiner soigneusement les plants à introduire et éliminer, sans hésiter, ceux qui sont douteux.

- L'acariose :

Bien que cette affection causée par un minuscule acarien soit en nette diminution, les jeunes plantations peuvent en souffrir et présenter de mauvais débourrements.

Si l'on a constaté l'action de cet acarien au cours de la saison précédente, effectuer, au tout début du gonflement des bourgeons, un traitement avec, soit une huile d'anthracène jaune à la dose de 3 % de produit commercial (Veraline 3, Seppic vigne), soit avec de l'endosulfan sous forme huileuse à la dose de 60 g de matière active à l'hectolitre d'eau (Thiodan H 7).

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melons - Lutte contre les mulots - Rappelons que quelques couples de ces animaux peuvent causer des "manques" parfois importants, toujours désagréables, dans une culture. Ils consomment les graines après les avoir déterrées. Voici comment on peut procéder pour les détruire : trois semaines avant le moment des semailles, disposer, à l'hectare, 4 à 5 abris (tuile canal ou drain en terre cuite) posés à même le sol. Dans les drains ou sous les tuiles, introduire une petite poignée de blé dur (20 g environ) comme première amorce. Renouveler l'appât 4 à 5 jours plus tard. Remplacer à nouveau les grains disparus dans la semaine suivante, afin de donner aux visiteurs l'habitude de la provende.

Après un nouveau délai de 4 à 5 jours, substituer à ce blé des grains de blé imprégnés de crimidine ou de chlorophacinone.

Après le semis de melons, on peut maintenir autour des champs une sorte de ceinture de protection dans laquelle on continue l'appâtage et ce, jusqu'à la levée des jeunes plantes.

Le commerce présente des appâts tout préparés à base de crimidine (plus efficace sur le mulot que sur le campagnol des champs) et à base de chlorophacinone (plus indiqué contre le campagnol des champs).

Important :Nous recommandons de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident sur le gibier et les animaux domestiques.

- Importations de pommes de terre :

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre, dû principalement à la baisse de rendement entraînée par la sècheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots imortés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la maladie des tubercules en fuseau (Spindletuber virus) et le flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent, en aucun cas, pouvoir entrer en végétation ; ils doivent, par conséquent, être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par

contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement, pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre, de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ;

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12°* (titre chlorométrique).

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12°.

-=-=-=-=-

R E A B O N N E M E N T S

Afin d'éviter tout risque de coupure dans le service du bulletin, nous demandons à nos anciens abonnés (individuels ou collectifs) qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour l'année en cours, de bien vouloir le faire sans attendre. Ce service sera interrompu à la fin du mois de février.

Ne pas oublier de retourner après l'avoir remplie, la fiche de renseignements située à la fin du bulletin technique n° 82 du 29 décembre 1976, ceci afin d'éviter les erreurs et retards dans l'acheminement de leur bulletin.

-=-

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES EN "MIDI-PYRENEES"

Depuis sa création en 1943, la Station d'Avertissements Agricoles de TOULOUSE (devenue Station "MIDI-PYRENEES" le 30 mai 1967) et le début de son fonctionnement en 1944, de nombreuses modifications dans les sujets abordés et les méthodes d'études employées sont intervenues.

Au départ, les problèmes phytosanitaires de la vigne et des arbres fruitiers constituaient l'essentiel de son activité.

Petit à petit, sous l'influence des nouvelles connaissances acquises et sous la pression des facteurs économiques, la Station a dû faire face à un plus grand nombre de problèmes et à s'intéresser à d'autres cultures : cultures légumières, oléagineux, céréales, etc... .

De ce fait, le bulletin technique devient de moins en moins l'oeuvre de quelques personnes mais celle d'une équipe où tous les Ingénieurs et Techniciens du Service sont plus ou moins associés, qu'ils soient directement chargés de la Section Avertissements Agricoles ou qu'ils appartiennent à une autre Section.

Outre, cette équipe, il convient de soulignerl'importance de la contribution du réseau de "Correspondants locaux" dont le dévouement constant nous permet de mieux connaître la situation d'ensemble de la région.

P./109
.../...

De plus, nous entretenons d'excellentes relations avec les Techniciens des organismes agricoles régionaux et départementaux qui nous font part de leurs propres observations et expériences.

C'est grâce à cette organisation et à ces diverses contributions techniques qu'il est possible de diffuser quels que soient les climats (régionaux et de l'année), des conseils valables sur une aussi vaste Circonscription qui réunit huit départements à vocations agricoles très variées.

-=-=-=-=-=-

Pour faciliter les relations entre les personnes intéressées et la Station d'Avertissements Agricoles, voici, en ce qui concerne les problèmes principaux, les noms des Ingénieurs auxquels il convient de s'adresser :

- Vigne : MM. BESSON, JOLY, MELAC.
- Arbres fruitiers : MM. BESSON, JOLY, MELAC.
- Cultures légumières : M. MELAC.
- Céréales - Oléagineux : MM. DUFFAUT, FREYDIER, LORQUIN.
- Désherbage - Produits nouveaux : MM. FREYDIER, LORQUIN.
- Pépinières : M. BOUSCAL.

Postes détachés (responsables) :

- ALBI : M. GRENIER Louis, Cité Administrative, B.P. 85 - 81013 ALBI.
  Tél : 54-09-33 - poste 10.
- CAHORS : M. AMATRUDA Marcel, Cité Administrative II - Bureau 415, rue des Carmes - 46009 CAHORS CEDEX.
  Tél : (16-65)-35-17-22 - poste 318.
- MONTAUBAN : M. GUERRAND Claude, Direction Départementale de l'Agriculture, 7 Allées de Mortarieu - 82017 MONTAUBAN.
  Tél : 63-21-53 - poste 32.
- TARBES : M. ROUSSE Marcel, Maison de l'Agriculture, 22 place du Foirail - 65000 TARBES.
  Tél :93-23-44.
- VIC-FEZENSAC : M. BILAND Paul, Coopérative "Les Silos Vicois" - 32190 VIC-FEZENSAC.
  Tél : (16-62)-06-30-68.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire MIDI-PYRENEES,

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.